

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2009

Révision: 02.10.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** FOSTER 95-44
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent d'étanchéité
- **Producteur/fournisseur:**
Temati B.V.
Rijnland 2
NL-1948 RL Beverwijk
Tel: +31 251 229 172
Fax: +31 251 212 380
E-mail: temati@temati.com
- **Service chargé des renseignements:** Département sécurité du produit.
- **Renseignements en cas d'urgence:** Tel: +31 251 229 172 (lu-ve/9-17)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

R 10 Inflammable.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	10-<25%
EINECS: 265-199-0	Xn, Xi, N; R 10-37-51/53-65-66-67	
CAS: 64742-82-1	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	10-<25%
EINECS: 265-185-4	Xn, N; R 10-51/53-65-66-67	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2009

Révision: 02.10.2009

Nom du produit: FOSTER 95-44

(suite de la page 1)

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2009

Révision: 02.10.2009

Nom du produit: **FOSTER 95-44**

(suite de la page 2)

· **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

> 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Argenté
Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	142°C

· **Point d'inflammation:** 39°C (DIN 53213)

· **Température d'inflammation:** 200°C

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:	0,0 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 2 hPa

· **Pression de vapeur à 50°C:** 15 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,21 g/cm³ (DIN 51757)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2009

Révision: 02.10.2009

Nom du produit: FOSTER 95-44

(suite de la page 3)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Viscosité:**
Dynamique à 20°C: 30000 mPas
- **Teneur en solvants:**
Solvants organiques: 35,1 %
Eau: 0,1 %
- **Teneur en substances solides:** 64,8 % (DIN 53216)
- **Indications complémentaires:**
VOC (EU): 35,23 %
VOC (EU): 426,3 g/l

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>6800 mg/kg (RAT)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (RAT)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (RAT)

64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

Oral	LD50	>5000 mg/kg (RAT)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (RABBIT)
Inhalatoire	LC50/4 h	>2,8 mg/l (RAT)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2009

Révision: 02.10.2009

Nom du produit: **FOSTER 95-44**

(suite de la page 4)

Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 Liquides inflammables.
- **Indice Kemler:** 30
- **No ONU:** 1139
- **Groupe d'emballage:** III
- **Étiquette de danger:** 3
- **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Désignation du produit:** 1139 SOLUTION D'ENROBAGE, consigne particulière 640E
- **Quantités limitées (LQ)** LQ7
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** D/E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 3
- **No ONU:** 1139
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-E, S-E
- **Marine Pollutant:** Oui
- **Signe conventionnel (poisson et arbre)**

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2009

Révision: 02.10.2009

Nom du produit: **FOSTER 95-44**

(suite de la page 5)

· Désignation technique exacte: COATING SOLUTION

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



· Classe ICAO/IATA: 3
 · No ID ONU: 1139
 · Etiquette de danger: 3
 · Groupe d'emballage: III
 · Désignation technique exacte: COATING SOLUTION

· Dangers pour l'environnement:
 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID; Marine Pollutant

· Indications complémentaires de transport:
 Pour ADR et IMDG: le transport et l'emballage sont conformes à la réglementation pour quantités limitées.
 Ces produits sont donc classifiés comme non dangereux.

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

Les phrases R et S peuvent être omises si l'emballage ne contient pas plus de 0,125 litre.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

· Phrases R:

10 Inflammable.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].

24 Éviter le contact avec la peau.

43 En cas d'incendie, utiliser de l'eau.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	35,2

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2009

Révision: 02.10.2009

Nom du produit: FOSTER 95-44

(suite de la page 6)

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:10 *Inflammable.*37 *Irritant pour les voies respiratoires.*51/53 *Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*65 *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*66 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.***· Service établissant la fiche technique:** *Product safety department.***· Contact:** *temati@temati.com***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

F